

SPUQ NÉGO

SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Volume 2, numéro 1, 9 novembre 2007

NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE L'UQAM MET LA TABLE

Le plan de redressement et la NÉGO

La négociation de notre prochaine convention collective s'effectue dans un contexte plutôt particulier : elle est en effet marquée par une volonté de redressement financier touchant directement aux conditions de travail des professeures, professeurs.

Dans un tel contexte, le comité de négociation a dû rapidement se positionner afin de faire en sorte que les aspects conventionnés du plan de redressement adopté par le Conseil d'administration de l'UQAM, le 3 juin dernier, soient considérés comme des demandes patronales dans le cadre de la négociation. Cette décision a été prise dans le respect de la résolution adoptée le 14 juin 2007 par l'Assemblée générale du SPUQ : celle-ci exige que toutes les demandes du plan de redressement concernant la convention collective soient acheminées au Comité de négociation afin qu'elles soient traitées globalement dans le cadre du renouvellement de la convention collective. La conséquence directe de cette position est qu'il **ne pourra y avoir d'entente sur les aspects conventionnés du plan de redressement sans que ne soit signée une nouvelle convention collective**. Si l'on se fie au calendrier fixé dans l'entente entre l'UQAM et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant le redressement financier de l'UQAM, cela signifie que l'UQAM souhaitera convenir de notre prochaine convention collective d'ici le 29 février 2008.

Depuis septembre dernier, les rencontres du Comité de négociation avec la partie patronale ont essentiellement porté sur les articles 1 à 3 de la convention collective. Elles ont également été l'occasion d'une présentation, par les représentants patronaux, des éléments du plan de redressement qui touchent les conditions de travail des professeures, professeurs.

L'objet de ce SPUQ-NÉGO est de vous présenter l'essentiel de ce que nous avons appris à ce jour et d'évaluer les impacts du plan de redressement préconisé sur la tâche professorale. Il nous apparaît important de ne pas limiter notre présentation aux seuls aspects conventionnés de ce plan de redressement, étant donné que plusieurs des mesures de redressement ne sont pas régies par la convention collective et affecteront néanmoins directement les conditions de travail du corps professoral.

LE COMITÉ DE NÉGOCIATION

Normand Baillargeon, Éducation et Pédagogie
Jean Bélanger, 1^{er} vice-président, porte-parole
Alain Brouillard, Conseiller syndical, FP-CSN
Mario Houde, Sciences biologiques
Laurence-Léa Fontaine, Sciences juridiques
Pierre Lebuis, Sciences des religions
Louis Martin, Histoire de l'art
Guy Villeneuve, Sciences comptables



Éléments conventionnés du plan de redressement

Les mesures du plan de redressement qui sont régies par la convention collective peuvent être regroupées en cinq catégories : le plan d'effectif, les échelles salariales, les dégrèvements, les ordinateurs, la retraite.

Plan d'effectif

En ce qui concerne le plan d'effectif, des économies ont été planifiées.

Elles sont d'abord réalisées par l'adoption d'une mesure temporaire consistant à reporter de quelques mois les embauches d'une vingtaine de professeures, professeurs qui étaient prévues au plan d'effectif de l'année 2007-2008. Ce moratoire sur les postes visait également quelques postes attribués dans les années passées. Ce report d'embauche devait initialement se terminer au plus tard le 1^{er} juin 2008. Aujourd'hui, on parle davantage du mois d'août 2008!

Parallèlement, pour des motifs associés à la révision des programmes d'enseignement (les priorités d'attribution pourraient donc changer), la procédure de répartition des 25 postes prévus pour l'année 2008-2009 a été reportée à une date indéterminée. Ceci aura pour conséquence de reporter également les embauches prévues l'année prochaine.

Par ailleurs, une mesure permanente est prévue afin de diminuer le nombre de postes de professeures, professeurs à l'Université. Elle consiste à inclure dans le calcul du plancher d'emploi prévu à la convention collective (1010 professeures, professeurs) certains de celles et de ceux qui n'en faisaient pas partie jusqu'à ce jour, soit les professeurs sous octroi et les détenteurs de chaire. La conséquence directe de cette mesure, conjuguée au non-remplacement des départs à la retraite, sera de réduire d'au moins 43 le nombre de postes pourvus. Notre demande d'augmenter le nombre de postes de professeurs va donc clairement à contre-courant de ce qui est ici mis de l'avant dans le plan de redressement, même si le Conseil d'administration partage le constat du SPUQ quant au manque de professeurs à l'UQAM.

Nous devons donc en conclure qu'il n'y a aucune prévision d'augmentation du plancher d'emploi pour les cinq prochaines années, mais plutôt une volonté de réduire ce dernier.

Échelles salariales

Aucun scénario de rattrapage salarial n'est explicitement envisagé dans le plan de redressement, et cela malgré le fait que l'UQAM soit présentement l'une des universités qui a le plus grand ratio d'étudiants par professeur et où les professeurs sont les moins bien payés.

Dégrèvements

Une autre voie d'économie mise de l'avant propose de récupérer des dégrèvements liés à la direction des programmes d'enseignement et de centres de recherche.

La stratégie consiste essentiellement à fusionner dans une même unité de programmes plusieurs programmes (de 1^{er}, de 2^e ou de 3^e cycle) auxquels des dégrèvements de direction sont attribués. Cette manière de faire aura pour conséquence de démettre des directions de leur tâche de gestion de programme, d'abolir les dégrèvements qui y étaient associés et de confier à une seule direction la gestion de l'ensemble de ces programmes.

En parallèle à cette première mesure, il est également question d'augmenter le seuil (30 étudiants) pour l'obtention d'un second dégrèvement pour la direction de programmes de cycles supérieurs. En somme, la tâche de direction de programme sera plus lourde et moins reconnue.

Ordinateurs

En plus de reporter d'un an le renouvellement des ordinateurs des 200 professeurs dont l'appareil a plus de cinq ans, le plan de redressement envisage de réduire de 150 000 \$ le budget d'acquisition pour les ordinateurs.

Même si l'on peut arguer que le coût des ordinateurs a diminué ces dernières années, cette mesure signifie clairement que l'on ne peut plus garantir que le niveau de performance des systèmes fournis à l'avenir par l'UQAM sera supérieur ou équivalent à celui que l'on a actuellement. Notons également que cette mesure de report de remplacement, restreinte à l'année 2007-2008, est déjà appliquée, et ce, sans qu'une entente avec le SPUQ ne soit intervenue.

Retraite

Les représentants patronaux nous ont informés qu'il est prévu dans le cadre du plan de redressement de réduire l'allocation de départ versée lors d'une retraite anticipée (avant 65 ans). Cette dernière correspond présentement à 12 mois de salaire : il est proposé de la faire passer à 9 mois. Dans le même ordre d'idée, il est également question de modifier les modalités de la retraite graduelle.



Éléments non conventionnés du plan de redressement

En plus de ces éléments conventionnés, plusieurs autres mesures du plan de redressement qui ne sont pas encadrées par la convention collective auront des répercussions directes sur la tâche professorale.

Ces mesures, qui s'ajoutent à une réduction globale de 3 % des budgets de fonctionnement des départements, se regroupent en trois catégories : la révision de la programmation, la restructuration organisationnelle, la recherche.

Révision de la programmation

Au moins depuis le mois d'août dernier, une opération d'évaluation des programmes est en cours à l'UQAM. Il s'agit essentiellement d'évaluer, à partir d'une formule complexe, les produits et les charges associés aux différents programmes d'enseignement.

Cette analyse, essentiellement comptable, est appliquée tant pour les programmes en place que pour les programmes en développement. En d'autres mots, on cherche à déterminer si nos programmes sont lucratifs ou non, voire constituent un bon investissement.

C'est en lien avec cette opération que l'on inclut dans le plan de redressement des revenus provenant d'activités de développement de nouveaux programmes. Rappelons que ces nouveaux programmes seront développés par des professeurs, professeurs et que, s'ils sont rentables, ils devraient amener de nouvelles inscriptions et donc de nouveaux groupes-cours : mais tout cela doit se faire non seulement sans ajouter de nouvelles ressources professorales, mais bien en réduisant le nombre de professeurs, professeurs !

Dans le cadre de cette opération, il est également question de révision des programmes et d'optimisation des revenus des programmes existants. Il s'agit, entre autres, de gérer autrement certains programmes en difficulté dont l'inscription d'étudiants est en baisse; ou encore d'identifier des façons de faire qui permettraient à certains programmes contingentés qui n'atteignent pas leur contingent de l'atteindre (dans d'autres cas, il pourra également être question d'évaluer la possibilité d'augmenter les contingents).

On propose enfin de réorganiser le fonctionnement administratif de certains programmes et d'accroître la vigilance dans l'application de certains services d'enseignement à l'extérieur de l'UQAM – à titre d'exemple, les frais facturés par l'UQAM dans le cadre de programmes d'enseignement délocalisés.

Restructuration organisationnelle

Le plan de redressement manifeste également une volonté de maximiser l'utilisation des locaux actuels, et plus particulièrement des grandes salles. Pour ce faire, on nous demande d'étudier la possibilité d'instaurer une quatrième plage horaire.

En parallèle à cette mesure, on propose des moyens d'accroître le nombre de grands groupes, tels que l'atteinte de la moyenne cible, la révision du seuil de 120 étudiants qui doit être atteint avant de doubler les crédits reconnus pour un cours, ainsi que l'augmentation de la moyenne départementale de 50 permettant d'avoir accès à des allocations spéciales.

Recherche

Il est question de réduire les retours de frais indirects de recherche aux départements et aux professeurs, professeurs, pour en verser davantage dans le fonds consolidé de l'UQAM et d'ajouter une ponction de 15 % sur les chaires de recherche.

Il est également question d'instaurer de façon plus systématique, pour certains secteurs, le principe d'utilisateur payeur pour l'équipement de communication et de recherche. Ceci constitue donc une taxation directe aux subventions des recherches des professeurs, professeurs ou au budget des étudiants.

LES DEMANDES DU PLAN DE REDRESSEMENT EN UN COUP D'ŒIL

- Baisse du nombre de postes de professeurs, professeurs
- Baisse du nombre de dégrèvements
- Augmentation de la tâche
- Absence de rattrapage salarial
- Report des achats d'ordinateurs
- Révision des conditions de la retraite anticipée
- Réduction du retour sur les frais indirects
- Ponction de 15 % sur les chaires
- Demande de paiement de frais aux utilisateurs d'équipement
- Pression accrue sur les programmes par diverses mesures



QUEL PROJET POUR L'UQAM?

Rappelons que, selon les propos tenus par ses concepteurs, ce plan de redressement ne doit pas nuire à la mission de l'UQAM. On doit, dans le cadre qu'il dessine, non seulement pouvoir maintenir nos activités d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, mais encore poursuivre notre développement dans toutes ces directions.

Mauvaises expériences du passé

Or, les mesures précédemment décrites ne nous permettent guère de nous projeter vers l'avant, mais elles auront plutôt l'effet de nous faire régresser individuellement et collectivement. Aujourd'hui encore, comme cela avait été le cas en 1995, on cherche à corriger une crise financière en taxant les forces vives de l'institution, en les sommant de faire toujours plus avec toujours moins. Or, l'expérience des années passées montre de plus que les concessions consenties par les professeuses, professeurs n'ont servi qu'à permettre aux gouvernements de se désinvestir du financement de notre université. Rappelons que lors de la plus récente crise financière, nous avons déjà consenti une réduction salariale, un report d'embauches, une augmentation de la moyenne cible de 34 à 41 au premier cycle. Ces concessions consenties hier n'ont pas permis à l'UQAM de redresser sa situation financière, et le plan de redressement proposé aujourd'hui nous engage dans la même voie sans issue.

L'UQAM doit revoir ces positions

Comment accepter de négocier un tel plan, qui ne propose aucune vision constructive de l'avenir? Comment donner notre accord à un plan de redressement dont une part importante des revenus supplémentaires provient d'activités de développement mais qui ne donne aucun nouveau moyen pour réaliser cette croissance? Comment peut-on faire du développement de programmes performants et durables tout en diminuant le nombre de professeuses, professeurs, qui sont les forces vives d'une telle entreprise? Comment une université qui prétend vouloir maintenir ses activités – et même les développer – peut-elle se permettre de ne pas planifier sa relève dans un contexte de renouvellement du corps professoral à l'échelle des universités québécoises? Comment maintenir nos effectifs dans un contexte où nos conditions de travail (salaires et le reste) seront inférieures à celles des universités voisines?

Ce sont là quelques-unes des questions fondamentales qui devront trouver réponse pour que notre comité puisse négocier notre nouvelle convention collective en tenant compte des impacts proposés par ce plan de redressement.

Le Comité de négociation du SPUQ

CONSEIL SYNDICAL

Judi 29 novembre, 12 h 30
Salle DS-M260, Pavillon J.-A.-DeSève

SPUQ-NÉGO
SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À MONTRÉAL

BUREAU A-R050
TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>